

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 septembre 2018 à
9 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy
à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Demande de dons et commandites
 4. Adhésion au Réseau M
 5. Entériner mandat Chamard – Ajout de deux municipalités
 6. Entériner Promotion touristique dans le Journal hivernal Chic-Chocs (budget TNO)
 7. Demande de formation – Participation citoyenne au service de l'aménagement durable
 8. Approbation d'une soumission – Entretien des cours d'eau Abel-Gagnon et Pascal-Santerre
 9. Ajout d'un dispositif à castor
 10. Autorisation de signature – Programme de regroupement « Vivre et travailler en région »
 11. Démission au poste d'adjointe technique en évaluation foncière
 12. Rencontre de la Commission d'aménagement
 13. Développement de villégiature au lac Malfait
 14. Varia
 15. Période de questions
 16. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 470-09-18

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 471-09-18

DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation de trois demandes de dons et commandites, soit :

- Chambre de commerce région de Matane – Soirée reconnaissance des employés (10 novembre 2018);
- Société d'histoire et de généalogie de Matane – Activités pour faire connaître et promouvoir l'histoire de la région (revue Au pays de Matane / gestion de la collection "la Couleur de la Gaspésie" / Expositions, conférences et activités spéciales);
- Agricultrices du Bas-Saint-Laurent – Édition 2018 du Gala reconnaissance Coup de cœur (10 novembre 2018 à Rimouski);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Chambre de commerce région de Matane – Soirée reconnaissance des employés (10 novembre 2018) : 1 000 \$ volet Partenariat;
- Société d'histoire et de généalogie de Matane – Activités pour faire connaître et promouvoir l'histoire de la région (revue Au pays de Matane / gestion de la collection "la Couleur de la Gaspésie" / Expositions, conférences et activités spéciales) : 120 \$ volet Partenariat afin que la MRC adhère pour deux ans à l'organisme à titre de membre corporatif;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Stratégie de développement agricole* :

- Agricultrices du Bas-Saint-Laurent – Édition 2018 du Gala reconnaissance Coup de cœur (10 novembre 2018 à Rimouski) : 250 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 472-09-18

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (FUMOIR M. CHASSÉ ET COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D'ICI)

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes d'aide financière pour deux dossiers respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour deux dossiers, comme suit :

- Fumoir M. Chassé : subvention de 2 360 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise;
- Coopérative de solidarité Santé des gens d'ici : subvention de 600 \$, non-remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Consolidation;

QUE le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 473-09-18

ADHÉSION AU RÉSEAU M

CONSIDÉRANT QUE le Réseau M est une communauté d'intérêts déployant le service de mentorat pour entrepreneurs aux quatre coins du Québec et ailleurs dans la Francophonie;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Réseau permet d'obtenir, notamment, des outils (boîte à outils, trousse de promotion), de la formation gratuite pour les mentors et une assurance erreur-omission pour les mentors;

CONSIDÉRANT QUE selon des sources internationales, 70 % des propriétaires de PME mentorés franchissent le fameux cap des cinq ans (deux fois plus que les entrepreneurs non accompagnés);

CONSIDÉRANT QUE grâce à un soutien du gouvernement du Québec, les organismes porteurs du Réseau M bénéficient maintenant des avantages suivants :

- 100 \$ par mentoré inscrit sur la plateforme (versé à l'organisme porteur);
- 100 \$ par nouveau mentoré de 18 à 35 ans inscrit sur la plateforme (aide directe au mentoré si l'organisme porteur ne défraie pas les coûts);
- Aide financière à chaque organisme porteur pour faciliter la participation au Rendez-vous du Réseau M 2018 (pour aider à rembourser les frais de transport, repas et hébergement);
- Aide spécifique supplémentaire pour les mentorés de 18 à 35 ans qui sont en région éloignée pour leur participation au Rendez-vous annuel;
- Un budget pour la tenue d'activités promotionnelles ou de reconnaissance sur le territoire;
- La formation et le perfectionnement des mentors gratuitement (2 formateurs en Gaspésie);
- Catalogue d'activités « clé en main » du Réseau M;
- Mentorat de groupe;
- Rendez-vous 2018;
- Mission en France;
- Privilèges aux membres du Réseau M (rabais auprès d'Intact Assurance, Barreau du Québec, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le service de développement économique de la MRC assure la gestion de la cellule de mentorat de La Matanie depuis 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'adhésion au Réseau M;

QUE la MRC de La Matanie remboursera ou assumera le coût de 100 \$ pour inscrire un mentoré client de son service de développement économique sur la plateforme du Réseau M, les montants reliés aux inscriptions de ces mentorés seront remis à la MRC trimestriellement par le Réseau M.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 474-09-18

ENTÉRINER MANDAT CHAMARD – AJOUT DE DEUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 300-05-18 concernant le mandat octroyé à *Chamard stratégies environnementales* pour la réalisation d'une étude de caractérisation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de déployer l'étude à deux municipalités supplémentaires afin de couvrir une plus vaste partie du territoire de la MRC permettant ainsi de :

- Augmenter de 50 % l'effort d'échantillonnage;
- Augmenter de façon significative la représentativité des résultats en intégrant des municipalités de l'Est de la MRC;
- Profiter de la coordination et des travaux déjà en cours pour limiter les dépenses;
- Intégrer les données de caractérisation de ces deux municipalités à l'analyse effectuée dans le rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner l'acceptation de la proposition de *Chamard stratégies environnementales* pour la réalisation des travaux de deux municipalités supplémentaires au montant de 8 620 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 475-09-18

ENTÉRINER PROMOTION TOURISTIQUE DANS LE JOURNAL HIVERNAL CHIC-CHOCS (BUDGET TNO)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire promouvoir le tourisme hivernal sur le territoire;

CONSIDÉRANT la proposition du CLD de La Haute-Gaspésie pour une publication dans le Journal hivernal Chic-Chocs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner la publication pour la promotion touristique de La Matanie dans le Journal hivernal Chic-Chocs pour un montant de 2 826 \$, plus les taxes applicables, à même le budget du TNO;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 476-09-18

DEMANDE DE FORMATION – PARTICIPATION CITOYENNE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT la journée de formation "La participation citoyenne au service de l'aménagement durable" de l'Association québécoise d'urbanisme, le 3 novembre 2018 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Félix Mathieu-Bégin, conseiller en urbanisme de la MRC, à participer à cette journée de formation en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Félix Mathieu-Bégin à participer à la journée de formation "La participation citoyenne au service de l'aménagement durable" de l'Association québécoise d'urbanisme, le 3 novembre 2018 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 250 \$ plus les taxes applicables, incluant le repas et les pauses-santé, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 477-09-18

APPROBATION D'UNE SOUMISSION – ENTRETIEN DES COURS D'EAU ABEL-GAGNON ET PASCAL-SANTERRE

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitations, à deux entrepreneurs, pour la réalisation de travaux de retrait de sédiments dans deux cours d'eau à Saint-Ulric sous la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a présenté une offre de services pour des travaux sur les cours d'eau, soit Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. pour un montant de 13 795 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le cours d'eau Abel-Gagnon doivent être réalisés avant le 1^{er} octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises D'Auteuil et fils inc. pour la réalisation de travaux de retrait de sédiments au montant de 15 860,80 \$ taxes incluses;

QU'en conformité avec la résolution numéro 547-09-17, tous les frais seront assumés par la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 478-09-18

AJOUT D'UN DISPOSITIF À CASTOR

CONSIDÉRANT QUE le Club de Quad de La Matanie a réalisé des investissements afin d'aménager un nouveau ponceau pour traverser un cours d'eau sur les TPI de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation du site par le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, celui-ci recommande l'ajout d'un dispositif permanent afin de contrer la déprédation causée par le castor;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Métal en feuilles de Matane au montant de 1 539 \$, plus les taxes applicables, pour la fabrication du dispositif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de l'entreprise Métal en feuilles de Matane au montant de 1 769,47 \$, taxes incluses, pour la fabrication d'un dispositif à castor et son installation sur les TPI de Saint-Léandre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 479-09-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE REGROUPEMENT « VIVRE ET TRAVAILLER EN RÉGION »

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 285-05-18 concernant le projet de s'associer à trois autres MRC (Matapédia, Rivière-du-Loup, Kamouraska) et au CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de participer avec eux à la Foire nationale de l'emploi Montréal 2018 et de s'installer dans une même section qui sera intitulée "*Vivre et travailler dans la région du Bas-Saint-Laurent*";

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat proposée par INEO inc. dans le cadre du *Programme de regroupement régional "Vivre et travailler en région"*;

CONSIDÉRANT QU'INEO produit et organise la Foire nationale de l'emploi à Montréal et qu'elle a mis sur pied le *Programme de regroupement régional "Vivre et travailler en région"* pour appuyer les efforts d'attraction et d'établissement de la population dans les régions du Québec et soutenir les besoins de main-d'œuvre des entreprises régionales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie participe activement au développement économique, à l'attraction et à l'établissement de la population et à la promotion des besoins de main-d'œuvre dans le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et INEO conviennent d'unir leurs forces en formant un partenariat pour mettre en valeur la région du Bas-Saint-Laurent auprès des visiteurs de la Foire de l'emploi en créant la zone "*Vivre et travailler dans la région du Bas-Saint-Laurent*" à l'édition 2018 qui aura lieu les 11 et 12 octobre à la Place Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Fanny Allaire-Poliquin, chargée de projet pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), soit autorisée à signer ladite entente de partenariat avec INEO inc., conditionnellement à l'acceptation des frais par le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 480-09-18

DÉMISSION DE MADAME ANNIE BERNIER DU POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la démission de madame Annie Bernier, adjointe technique en évaluation foncière, dont la dernière journée de travail sera le 7 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Annie Bernier, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

Rencontre de la Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif forment la Commission d'aménagement de la MRC. Une rencontre aura lieu le 2 octobre 2018 à 9 h 00 (salle Les Ruisseaux).

RÉSOLUTION 481-09-18

DÉVELOPPEMENT DE VILLÉGIATURE AU LAC MALFAIT

CONSIDÉRANT l'organisation d'un tirage au sort pour l'attribution de terrains de villégiature au lac Malfait, le 2 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2017, les terrains sont formellement attribués avec une prise d'effet des baux le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devait réaliser un chemin d'accès au secteur de villégiature et que sa construction s'est avérée impossible au printemps 2018;

CONSIDÉRANT l'article 65 de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* qui permet dans certaines conditions de révoquer des baux notamment si une erreur est constatée;

CONSIDÉRANT le 21 juin 2018, l'envoi d'une lettre révoquant les baux à tous leurs bénéficiaires;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'offrir des terrains de substitution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE mettre fin au projet de développement de villégiature du lac Malfait et d'autoriser le remboursement des frais directement occasionnés aux bénéficiaires des baux révoqués, soit, de manière limitative, les frais de tirage au sort, d'administration, d'ouverture de dossier, de mise en valeur ainsi que les loyers perçus à l'avance et, pour l'ensemble des montants perçus, les frais d'intérêt au taux légal de 5 %.

ADOPTÉE

VARIA

--

RÉSOLUTION 482-09-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 10 h 00.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
Olivier Banville, URB.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*